

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 7 mars 2022

Ouverture de séance 19h03

absents ayant donné procuration :

Eloïse Vernay (procuration à Francesca Donelli)

Franck Bougreau (procuration à Aline Hoffer)

Approbation du compte rendu de la réunion du 7 février 2022 : pas d'observation;

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération relative à la modification du tableau des emplois permanents : réduction du temps de travail du poste de secrétaire comptable.

Le maire rappelle que, suite au départ en disponibilité de l'agent comptable de la commune, il convient de pourvoir le poste vacant à compter du 25 février 2022.

Dans la perspective du recrutement d'un nouvel agent s'est posée la question du temps de travail affecté au poste (temps complet) dès lors, entre autres, que celui-ci n'a jamais été pourvu à plus de 28h/ semaine depuis 2006.

Par ailleurs, dans la mesure où la candidate pressentie par le maire serait intéressée pour travailler à temps non complet, M le maire propose que l'on diminue le temps de travail de ce poste et de le porter à 21h00/semaine. Pour ce faire, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs de la commune par la suppression du poste d'agent comptable à temps complet et la création d'un poste à temps non complet de 21h/semaine.

Le maire précise qu'il a reçu peu de candidatures, seules deux personnes se sont présentées.

Une discussion s'engage au sein du conseil au sujet du temps de travail du poste diminué à hauteur de 21h/semaine, certains élus s'inquiétant de la capacité de l'agent à gérer ce poste.

Le maire rappelle que le poids de la masse salariale est régulièrement mis en avant. Par ailleurs, l'agent parti en disponibilité travaillait à 80 % (28h). A la suite d'une absence prolongée, cette dernière est revenue pendant un an à 50% avant de reprendre à 80 % en début d'année.

B. Fleury rappelle que l'agent contractuel venue en renfort pour mettre à jour les dossiers d'urbanisme n'a déjà pas été reconduite, ce qui ne lui apparaît pas être une bonne mesure.

Après délibération, le conseil municipal approuve la suppression du poste d'agent comptable à temps complet et la création d'un poste à temps non complet de 21h/semaine avec 13 voix « pour » et 2 abstentions.

Délibération relative à la régularisation de la subvention pour la bibliothèque pour l'année 2021

M. le maire rappelle que lors du renouvellement du bureau de l'association Point Virgule, il avait été envisagé de recruter un agent pour la tenue des permanences ainsi que pour en assurer l'animation et l'administration.

Après réflexion (création d'un emploi au sein de la commune ou emploi d'un salarié par l'association), le choix s'est porté sur l'embauche d'un salarié par l'association, à raison de 10 heures par semaine.

Le coût de cette opération devant être intégré à la subvention allouée à l'association au titre de l'année 2021, le montant de subvention n'avait pas été déterminé par le conseil municipal lors du vote du budget.

Les membres du bureau nous ont informés à l'automne que Mme Noémie Bradu quittait ses fonctions en fin d'année et que les déclarations de salaires n'avaient pu aboutir. Cette dernière a donc simplement demandé le remboursement de ses frais de déplacement.

IL convient donc de régulariser le versement de la subvention 2021 pour les frais de fonctionnement de la bibliothèque.

Il est proposé d'octroyer le montant de subvention accordé les années précédentes, à savoir 4 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accorde une subvention de 4 000 € pour le fonctionnement de la bibliothèque pour l'exercice 2021.

Délibération relative à l'installation de filets pare ballon pour le terrain de foot :

M. le maire informe l'Assemblée qu'il a demandé la production de devis pour la pose de nouveaux filets pare ballon autour du stade de football côté stabilisé.

Un devis a été proposé par l'entreprise COSEEC, pour un montant total de 5 550.00 € HT, soit 6 660.00 € TTC. Il comprend notamment la dépose de l'existant, la pose de filets sur une longueur totale de 360 m², le changement des câbles et tendeurs.

Des questions sont posées concernant le rapport qualité/prix de l'offre du prestataire actuel pour le drainage du terrain stabilisé. D'autres entreprises ont été contactées, l'autre proposition reçue représentait un coût multiplié par deux.

A l'issue des débats, le conseil municipal approuve le devis à l'unanimité.

Tour de table des commissions :

En préalable, J. Blazer évoque le sujet des vestiaires du foot ayant fait l'objet de débats préalables, les élus de la commission « bâtiments » ayant fait état d'un manque d'entretien des vestiaires et des sanitaires. Elle souhaite rappeler la fréquentation importante des lieux (400 personnes/semaine) et rappelle que la problématique des incivilités relève avant tout d'un problème d'éducation. Les responsables du club de foot ne peuvent tout gérer.

S'agissant des clés, un recensement des personnes détenant les clés est à effectuer.

Enfin, elle annonce que le maire l'a chargée des opérations relatives à l'évènementiel.

Commission communication :

- dématérialisation du Petit Chalaisien : 20 personnes se sont inscrites
- une formation est proposée par la gendarmerie concernant la gestion des incivilités
- prochainement, l'agenda en ligne sur le site internet de la communauté d'agglomération permettra d'inscrire les manifestations de toutes les communes.

CCAS

- Repas des anciens : plus de 200 personnes ont été invitées. Le choix du traiteur s'est porté sur Gaël Traiteur pour le repas, la Miette pour le dessert et le Caveau Gessien pour les boissons. Un orchestre a été engagé pour l'animation.
- Café ambulant : une rencontre entre le CCAS, l'association Poivre et Sel et l'organisateur aura lieu le 23 mars prochain . Le coût de la prestation sera pris en charge par le CCAS.
- Ukraine : des habitants se sont rapidement manifestés pour accueillir des réfugiés. S'agissant des dons en matériel, la CAPG se fait le relais des communes pour les convois. L'association Eclat effectue des collectes pour la Croix Rouge. L'organisation se met en place progressivement.

Voirie

- Travaux rue Saint Maurice : la fin des travaux a été retardée à fin mai
- fermeture du skate park : des tôles ont été détériorées et du matériel de remplacement a été commandé.
- Chemin de la fruitière : la réfection de l'enrobé a été faite.

Bâtiments :

- le désembouage de l'Auberge a été réalisé
- changement du chauffe eau de la salle JAL (1800€)
- tour des chaufferies des principaux bâtiments (JAL, école...) : demande à faire à l'association Algoth pour libérer un passage permettant l'accès au vide sanitaire de la Chalaisienne

Urbanisme

- Jocelyne Blazer a souhaité intégrer la commission « urbanisme »
- nouvelle visio conférence avec la CAPG concernant la modification du règlement du PLUIH
- proposition de dates pour une médiation dans le cadre du contentieux avec les consorts Fisch
- bilan des actes instruits depuis le début d'année : 7 déclarations préalables, 11 déclarations d'intention d'aliéner – 13 certificats d'urbanisme.

Finances : poursuite des travaux pour l'élaboration du budget 2022. Une réunion des élus se tiendra le 21 mars 2022 pour arrêter les affectations budgétaires en investissement.

Divers :

- Projet d'agrandissement de la terrasse de la Miette : une réflexion a été engagée pour réaliser des travaux d'extension de la terrasse de la miette pour la saison estivale, ce afin de revitaliser le village en attendant l'ouverture de l'auberge. Il conviendra de délimiter l'occupation des espaces publics et privés et d'analyser l'intérêt général du projet.
- Installation de deux food trucks : pas de suite donnée par les demandeurs. Le maire explique que généralement, les intéressés font ces demandes pour justifier de prêts auprès des banques, sans avoir toujours l'intention de s'installer sur le territoire.
- Auberge de la Treille : compte tenu des derniers éléments d'information, la commune ne s'est pas déterminée sur le choix du mode de location (bail commercial ou location gérance).
- Mot du maire dans le dernier Petit Challaisien : B. Fleury souhaite revenir sur les termes de ce message concernant l'Auberge et précise qu'il n'y a pas eu d'opposition à faire avancer le dossier, mais des interrogations en l'absence de chiffrage sur les investissements à envisager.
- Journée Défense aérienne : M. Peter annonce qu'il se rendra à la journée d'information organisée à l'attention des correspondants Défense à Ambérieu en Bugey.

Fin de séance 21h40